

Charte de la randonnée en Guadeloupe

CONSEILS AUX RANDONNEURS



Conseils aux randonneurs

Le randonneur non accompagné d'un professionnel n'a pas toujours les informations lui permettant de randonner dans des conditions optimales de sécurité. Les acteurs de la randonnée en Guadeloupe s'engagent à faire connaître ces recommandations.

Choisir son itinéraire

Choisir un itinéraire adapté à ses capacités. Ne pas surestimer ses capacités. La progression et l'effort physique sont plus intenses en milieu tropical. En Guadeloupe, la plupart des sentiers (*appelés **traces** localement*) sont sportifs, réservés aux bons marcheurs. Le niveau de difficulté ainsi que la durée sont indiqués au départ de la plupart des sentiers. Il est préférable de renoncer plutôt que de chercher à se surpasser.

- Se renseigner sur l'état de l'itinéraire choisi auprès de professionnels, des Offices de tourisme et Syndicats d'initiatives, d'associations ou d'institutions acteurs de la randonnée (*voir la liste des acteurs de la randonnée*).

- Pour les itinéraires très difficiles, se rapprocher de professionnels (*voir AAMG ou CGRP*).
- Prévoir une carte récente et attention aux informations trouvées sur internet ! Si elles ne viennent pas de sites officiels, elles peuvent se révéler dangereuses.

Vous pouvez consulter les sites internet du Comité guadeloupéen de randonnée pédestre, du Parc national de la Guadeloupe... ainsi que le site dédié à la randonnée «Rando Guadeloupe» www.randoguadeloupe.gp (site web + application).

- Faire du « hors piste » et s'engager sur des chemins non-officiels peut être risqué. Ne vous mettez pas en danger et évitez ainsi de mobiliser les services de secours.

Avant de partir

- Se renseigner sur la météo (0892 68 08 08). Attention aux montées brutales des crues en rivière qui sont nombreuses sur les sentiers de Guadeloupe. Une eau boueuse et des feuilles flottantes à la surface sont des signes annonciateurs. Dans ce cas, ne pas chercher à traverser la rivière ; gagner un endroit en hauteur et patienter jusqu'à la décrue de la rivière.

- Ne pas entamer une randonnée après 15h00 ; la nuit tombe vite en milieu tropical.
- Ne pas partir seul ; informer quelqu'un de son itinéraire et s'y tenir.
- Prévoir de quoi se protéger des intempéries : pluie, vent, soleil.
- Mettre si possible des vêtements de couleurs claires, afin d'être bien visible.
- Ne pas oublier une petite pharmacie à adapter à ses pathologies.
- Prévoir de l'eau (1,5 L d'eau par heure et par personne) et des ravitaillements (*fruits secs, barres énergétiques*).

- Partir avec de bonnes chaussures de marche et vérifier l'état de tout votre matériel.
- Ne pas oublier de charger son téléphone portable.

Pendant la randonnée

↳ suivre son itinéraire

Rester sur l'itinéraire choisi et bien suivre les balisages officiels ; ne pas prendre de raccourcis car en faisant cela vous piétinez la végétation.



Conseils aux randonneurs

Pendant la randonnée

↳ respecter les autres usagers et les lieux traversés

- Respecter les autres usagers en randonnant dans le calme et la tranquillité : faire preuve de courtoisie et de discrétion.
- Repartir avec ses déchets : bouteilles (verre et plastique), papiers d'emballage, mouchoirs en papier, restes alimentaires, dégradent les lieux et attirent des nuisibles (rats et mangoustes).
- Éviter tous prélèvements de végétaux : ne pas ramasser et ne pas cueillir les fruits, fleurs, légumes des propriétés que vous traversez. **ATTENTION** – Dans certains espaces naturels, tout prélèvement est interdit.
- Garder vos chiens en laisse. **ATTENTION** - Certains espaces sont interdits aux animaux domestiques qui dérangent la faune sauvage ; respectez cette réglementation.
- Éviter de faire du bruit pour profiter de la quiétude des lieux.
- Éviter de faire du feu : préférer les emplacements aménagés à cet effet (dans les barbecues sur les aires de pique-nique ou dans un réchaud portable). Les feux au sol endommagent les racines des arbres, qui, ainsi fragilisés, peuvent tomber.
- Refermer les barrières.

Respecter les espaces protégés !



La Guadeloupe regorge de richesses naturelles. Un ensemble d'espaces naturels remarquables est soumis à des dispositifs réglementaires. C'est le cas des cœurs du Parc national de la Guadeloupe, des Réserves Naturelles, des terrains du Conservatoire du Littoral, ainsi que des Forêts domaniales et départementales. Cette réglementation est indiquée au départ des sentiers ou disponible sur les sites internet des gestionnaires. En la respectant, vous contribuez à la protection du patrimoine naturel de la Guadeloupe.

↳ sécurité

En cas de nécessité (blessure, accident), ou si vous vous retrouvez perdus : pour faire appel aux secours, contactez le 112 (secours) ou le 17 (Police et Gendarmerie). Précisez votre problème et votre localisation autant que possible.

Après la randonnée

Faire parvenir remarques, anomalies et informations recueillies sur le terrain (*chute d'arbre, glissement de terrain, ...*) qui aideront les gestionnaires (*voir liste*) pour intervenir plus rapidement sur le terrain.

Le site internet « Rando Guadeloupe » www.randoguadeloupe.gp possède un module intégré, permettant de réaliser et transmettre un signalement.



Annuaire des acteurs de la randonnée en Guadeloupe

Institutions

- Conseil Départemental
Bd. du Gouv. Félix Eboué
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 77 77
Internet : www.cg971.fr
- Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
323 Bd. du Général de Gaulle
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 81 33 57
Internet : <https://www.ac-guadeloupe.fr/drajes>

Gestionnaires

- Parc national de la Guadeloupe
Montéran
97120 Saint-Claude
Tél. : 0590 41 55 55
Internet : www.guadeloupe-parcnational.fr
« Rando Guadeloupe » : www.randoguadeloupe.gp
E-mail : info@randoguadeloupe.gp
- Office National des Forêts
- direction régionale de Guadeloupe -
Saint Phy
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 28 99
- Conservatoire du Littoral
- antenne de Guadeloupe -
Saint Phy
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 81 04 58



Structures représentatives

- Association des Accompagnateurs en Montagne de Guadeloupe (AAMG)
E-mail : aamg971@gmail.com
- Comité départemental de Guadeloupe de randonnée pédestre
Tél. : 0590 20 98 31 - 0690 35 17 54
Email : guadeloupe@ffrandonnee.fr
Internet : <http://guadeloupe.ffrandonnee.fr>

